MÉMOIRE

DE LA NOBLESSE DE BRETAGNE,

AU ROI,

Du 5 Juilet 1788.

SIRE,

VOS Miſtiſtres, ajoutant chaque jour à l'abus qu'ils font de votre autorité, s'efforcent d'étouffer les juſtes réclamations de vos Sujets.

Votre Majeſté a placé la Juſtice au nombre de ſes vertus, Elle a déclaré ne vouloir régner que par les Lois, Elle n'interdira point l'accès du Trône au Citoyen qu'on opprime en ſon nom; SIRE, dans ce nom cher & ſacré, votre Nobleſſe Bretonne ne verra jamais que le ſignal & le garant de votre protection.

Des Miniſtres ambitieux, maſquant leurs vues intéreſſées ſous l'apparence trompeuſe du bien public, ou de la gloire des Princes, ont trop ſouvent trahi leurs véritables intérêts & compromis l'autorité Souveraine, mais nulle entrepriſe de ce genre n'offrit jamais de place plus funeſte, que celui qu'on a oſé ſurprendre au cœur royal & paternel de Votre Majeſté. SIRE, les François ſont alarmés, mais ils ſont ſoumis, trop peu peut-être au gré des ſiniſtres Conſeillers qui creuſent un abîme au pied du Trône, dont la fidélité de vos Peuples ſera toujours le plus ferme appui.

En vain, SIRE, on déguiſe à Votre Majeſté l'émotion générale de tout votre Royaume, elle n'eſt que trop réelle, vos Miniſtres & leurs œuvres en ſont la cauſe & l'unique objet, la ſeule reſſource de la Nation eſt dans la confiance que la Juſtice de Votre Majeſté lui inſpire.

Des Miniſtres prévaricateurs craignent, ſur toutes choſes, de voir leur conduite éclairée; les Parlemens font toujours entendre la voix redoutable de la vérité, les Miniſtres l'étouffent, ils détruiſent les Corps antiques pour y ſubſtituer une Cour compoſé de Commençaux de Votre Majeſté, de Guerriers, de Membres du

Clergé, de perſonnages reſpectables ſans doute pour le rang qu'ils occupent ; mais hors d'état de conſerver le dépôt ſacré des Lois qu'ils n'ont jamais étudiées ; qu'elle confiance inſpireroient ces Magiſtrats tombés dans la dépendance des dépoſitaires de l'autorité, incapables de déployer déſormais la fermeté néceſſaire pour défendre Votre Majeſté, contre les ſurpriſes qu'on eſſayeroit de lui faire ? Quelle confiance inſpireroient tous les Membres de la Cour Plénière, devenue ſuſpecte à l'inſtant où ils ſont entrés dans un Tribunal que la Nation déſapprouve & reprouve ! Non, SIRE, la Cour Plénière ne rempliroit pas les Parlemens & les Lois de l'État. Ces Lois qui aſſurent la ſtabilité du Trône & le bonheur de vos Sujets, privés de ſes Gardiens fidèles qui les conſervoient depuis tant de ſiècles, deviendroient le jouet des caprices & des volontés des Miniſtres ; après avoir foulé aux pieds la conſtitution du Royaume, & mépriſé les réclamations de toute la France ; comment ne tenteroient-ils pas d'écarter celles de votre Nobleſſe Bretonne ? Non, SIRE, cette Cour ne ſera jamais à leurs yeux ſuffiſamment autoriſée.

Le recours au Souverin eſt un droit naturel qu'on ne peut conteſter à aucun Citoyen, à plus forte raiſon aux Gentilshommes Bretons, Membres nés & toujours ſubſiſtant du Corps politique & conſtitutionnel de la Province, on ne raſſemble point les États de la Province, on viole les conſtitutions, & l'on reprocheroit à l'un des Ordres qui les conjurent de ſe réunir pour faire connoître au Souverain, par des

respectueuses réclamations, le péril imminent de la chose publique : Rien ne peut être enregistré, ne peut être exécuté, en Bretagne, avant que les États y aient consenti ; cependant les Ministres, sans attendre ce consentement, toujours nécessaire, ont fait enregistrer, & veulent faire exécuter dans la Province des Édits désastrueux contre lesquels la Noblesse ne pourroit, sans trahir son devoir, se dispenser de réclamer votre justice.

La Nation entière, rassurée par votre parole royale, appelle à grands cris l'Assemblée des États généraux ; mais les Ministres qui ne savent que détruire, rejettent le seul moyen réparateur des maux dont la France est affligée, ils ne pensent qu'à consommer leurs funestes projets, ils bouleversent tout, & à les entendre, ils veulent tout respcter, ils joignent la dérision à l'insulte, & ils se jouent ainsi outrageusement de 24 millions d'hommes. Ils osent dire que les Édits qui existent malgré toutes les réclamations étoient depuis long-temps désirés, & c'est dans l'ombre du mystère, c'est avec les précautions qu'on emploie pour machiner un complot que la promulgation s'est préparée —— ils étoient désirés —— ce n'est que les armes à la main, qu'on ose les annoncer au Peuple —— ils étoient désirés, & à peine sont-ils connus, qu'un cri universel les dénonce à Votre Majesté. Ils étoient désirés ! . . . . & l'on seroit obligé de faire marcher des armées pour contenir l'indignation publique qui s'éleve contre leur établissement. Ils étoient désirés.... & l'honneur François, marque du sceau de l'infamie quiconque se prêteroit à leurs exécutions. Ce

n'eſt pas à de ſemblables ſignes qu'on peut connoître des Lois ſages qui ſeroient deſtinées à faire le bonheur de la Nation. Ce contraſte frappant, n'offre-il pas à Votre Majeſté la preuve la plus complette de l'audace avec laquelle on ne craint pas de lui en impoſer.

SIRE, de combien de malheurs votre Empire n'eſt-il pas menacé. A peine ſortis de la preſſe, quels maux ces Édits déſaſtreux n'ont-ils pas enfantés ? La Juſtice outragée dans ſes Lois, ſes Temples, ſes Miniſtres, deux Magiſtrats courageux & fidèles, traités à la face de la Nation comme de criminels d'État, arrachés avec la dernière barbarie de l'aſile ſacré que l'excès du deſpotiſme auroit dû reſpecter, des ſoldats François, armés contre leurs propres Concitoyens, les défenſeurs de l'État, avilis par les fonctions humiliantes dont on ne craint pas de les charger, l'autorité légitime compromiſe, une foule de propriété violiée, le crédit ébranlé, & qu'achevent de détruire les ſacrifiés ; même par leſquels on aſſaye de les ſoutenir, les dépenſes exceſſives qu'entraîne l'exécution du coupable projet qu'ont formé vos Miniſtres, au moment même où l'économie la plus ſévère eſt l'unique reſſource que laiſſe aux Finances épuiſées la misère effrayante des Peuples, la police du Royaume incertaine & ſans ſurveillance, les priſons devenues trop étroites par le nombre de malfaiteurs qu'enhardit l'eſpoir de l'impunité ; la Juſtice, ce beſoin journalier des Empires & la dette la plus ſacrée du Trône, manque au même inſtant dans

toute la France. Non, SIRE, il n'y a que l'amour de vos Sujets pour votre Perſonne ſacrée, qui, dans le déſaſtre univerſel, n'a point éprouvé d'atteinte. SIRE, chaque jour fait une plaie nouvelle au Peuple dont vous êtes le père, hâtez-vous de retirer ces Édits que le Royaume entier s'accorde à nommer déſaſtrueux, inconſtitutionnels, SIRE, ils ne ſont pas moins contraires au bien de vos Peuples. Retirez-les, qu'ils ſoient effacés de votre règne & de la mémoire des hommes, laiſſez, SIRE, laiſſez agir le caractère qui, lors de votre avènement au Trône, vous mérita l'amour de vos Sujets, repoſez-vous avec confiance ſur les ſentimens que leur impoſe votre Perſonne ſacrée, Ah ! SIRE, l'auguſte nom de Bourbon, ſi cher aux François, & ſur-tout à votre Nobeſſe, eſt ſeul plus impoſant que vos armées réunies.

Sentez, SIRE, ſentez tout le prix de régner ſur un Peuple libre, le deſpotiſme dégrade les hommes, les Eſclaves vendent leur ſang & le menagent, vos fidèles Sujets le donnent & le prodiguent pour votre gloire & le ſalut de l'État.

SIRE, votre bonté eſt trop connue, pour qu'on puiſſe douter que le bonheur public ne ſoit le plus ardent de vos ſouhaits; Votre Majeſté eſt trop magnanime pour qu'aucun obſtacle arrête le déſaveu d'une erreur que vos Sujets ſont bien loin de lui attribuer, Elle eſt trop juſte pour ne vouloir pas régner par les Lois, trop ſage pour ne pas ſentir que leur ſubverſion doit alarmer également

le Monarque & les Sujets, & que leur ſtabilité eſt le plus ſûr garant du dévouement & de la fidélité des Peuples.

Tels ſont les ſentimens dont votre Nobleſſe Bretonne ſera toujours jalouſe de montrer l'exemple à vos Sujets, & dont elle ne ceſſera jamais de donner à Votre Majeſté les preuves les plus éclatantes.

Signé de 1118 *Gentilshommes.*